

Procès verbal de l'assemblée générale de la Fédération de Boxe Américaine et Disciplines Associées (FBA DA) ISSY LES MOULINEAUX, le 25/06/2016

L'an deux mille seize, le vingt cinq juin, à 13h30 se sont réunis, à l'Espace « ICARE », 31 Bd Gambetta 92130 ISSY LES MOULINEAUX, sur convocation régulière, les Présidents et représentants des clubs de la Boxe Américaine, les membres du Comité Directeur de la **FBA DA**.

La séance s'est ouverte à quatorze heures. (Un retardataire annoncé)

Sont présents, huit membres sur dix que compte le Comité Directeur actuellement.

Deux membres, Jean Daniel MAILLET (pour raisons professionnelles) et Claude DEPARDAY (son départ sans aucune explication, sa démission du poste de CTF non fondée, « car son club ne s'est pas ré-affilié à la FBA DA », est arrivée par mail le 24 mai 2016) se sont retirés de la FBA DA.

Bernard BAZOGE démissionne de son poste de CTF, mais demeure au comité directeur.

Excusés : Aboubaker EL HAJJAJI (pouvoir à Jean KLUCK) et Eric TARDY (pouvoir à Colette VALLET)

Le Comité Directeur, compte aujourd'hui 10 membres dans son ensemble.

Huit membres du Comité Directeur sont présents, deux en pouvoir.

La fédération compte 17 clubs affiliés qui représentent 1255 licenciés. Étaient présents Didier MELKONIAN (Président du club ISSY AVENTURE, d'ISSY LES MOULINEAUX) et René DE SIMONE (Président du FIGHT CLUB CHALONNAIS de CHALON SUR SAÔNE)

A l'exception des Club d'ELANCOURT de LA LOUPE 28240 et du COP BOXE AMERICAINE de PACE 35740, tous les autres clubs ont désignés leur représentant sur pouvoir, mille soixante cinq (1065) voix sont représentées.

L'assemblée générale constituée de 12 personnes : 8 du Comité directeur et 2 présidents sur 17 clubs inscrits, ont émarginé la fiche de présence, 10 pouvoirs légaux ont été attribués à ; (3 à Jean KLUCK, 5 à Franck JUDES, 2 à Colette VALLET).

Les deux tiers des membres sont représentées et représentent plus des deux tiers des voix :

Le quorum est atteint. (Statuts ; Art 23)

Deux personnes accompagnantes assistent au débat, mais ne participent à aucune expression de vote ou de discussion.

Guy MARECAUX Président du Club de LA MADELEINE et membre du Comité Directeur, arrivé en retard ne s'est pas exprimés sur les votes des textes, lus entre 14h00 et 15h30.

La feuille contenant les textes qui ont été lus à haute voix, lui a été remise à son arrivée pour qu'il en prenne connaissance. (Voir infra *)

Le président ouvre la séance avec son bilan moral (Pièce Jointe) qu'il développe en suivant l'ordre du jour et passe la parole à la trésorière

La trésorière Corinne MORO expose son bilan financier très positif et argumente le prévisionnel (PJ) que les personnes présentes ont pu consulter...Approuvé par vote à l'unanimité.

Une augmentation de 20,00€ (vingt euros/jour) sur la prestation des formateurs titulaires a été accordée, celle des assistants demeure inchangée.

Dans la priorité de l'ordre du jour :

Suite au refus de la demande d'agrément ministériel, signifié une première fois le 27 novembre 2014 et une deuxième fois, par une décision du 21 mars 2016 du service des sports, émanant du ministère de la ville de la jeunesse et des sports, celle-ci faisant grief, la Fédération de Boxe Américaine et Disciplines Associées (FBA DA) a décidé de la déférer devant le Conseil d'Etat.

Ayant pris attache avec un Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, une requête sommaire a été adressée au Conseil d'Etat au service du contentieux avec des décisions attaquées.

La copie de cette requête sommaire a été lue intégralement à haute voix par la secrétaire générale de la FBA DA, courrier présenté et à disposition de l'assistance.

Il a été demandé aux personnes présentes de se prononcer pour la pertinence de l'action engagée.

Voté à l'unanimité pour l'approbation du dépôt de la requête sommaire n° 399945.

Par vote toujours, la reconduction pour 4 ans, du 31 mars 2016 au 31 mars 2020, du Comité Directeur et de tous ses composants.

Aucune postulation à candidature n'a été proposée au 17 mars 2016 à minuit, date et heure de la forclusion, ni aucun grief sur toutes doléances. (Article 13 : page 5 et Art 23 ; page 7 de nos statuts) Il été approuvé à l'unanimité, l'homologation finale du bureau exécutif, **Jean KLUCK, Eric TARDY, Colette VALLET, Franck JUDES, Xavier GAGNEUR, Corinne MORO**, ayant individuellement la signature bancaire du compte de la **Fédération de Boxe Américaine et Disciplines Associées (FBA DA)**.

L'ordinateur privé de la secrétaire générale devenu obsolète doit être changé, un budget identique à celui de la trésorière a été voté pour l'achat d'un nouvel ordinateur, pour chacune.

En poursuivant l'ordre du jour, dans les dernières décisions du comité directeur, il a été approuvé par vote à l'unanimité, tous les changements, créations, ou modifications des règlements et statuts de la FBA DA.

*Dans le règlement intérieur (création)

Article 4 - chapitre 1 – Section 4 : Les obligations et devoirs des membres du Comité Directeur avec l'extrait du règlement disciplinaire.

(L'inscription d'affiliation obligatoire avant le 1^{er} décembre de la saison...retard pénalisé)

*Dans les Statuts

Article premier : Le changement de trésorier : Corinne MORO, Trésorière Générale, remplace Eric TARDY qui devient trésorier adjoint et responsable de la région Sud-est en remplacement de Claude DEPARDAY, le bureau directeur demeure inchangé.

Art 11 : article qui ne comportait aucun objet, (création), régularise l'emploi des nouvelles techniques de communication... Internet (mail ou courriel) et téléphone portable (texto)

Art 12 : Un rajout de précision dans le terme, sur l'effectif du Comité Directeur et son bureau exécutif celui de « maximum de 18 personnes et 6 à l'exécutif », ainsi que la capacité du président, dans l'urgence, d'ester seul en justice sur sa propre initiative.

Art 14 : modifié et peut être renvoyé dans l'urgence, vers l'article 11

Art 18 : modifié qui renvoi à l'article 20 la succession inopinée du président

Art 20 : article qui ne comportait aucun objet, (création), apporte des précisions quant à la succession inopinée du président.

Sur la validation des autres décisions émises au Comité Directeur

Les nouvelles dispositions dans l'implication des clubs dans les vétérans ou séniors en Light contact aux mondiaux amateurs, la priorité doit rester aux jeunes et favoriser le full contact.

Un sénior ou vétéran sera retenu, à la faveur d'un plein contact inscrit pour la saison 2017/2018.

Le réajustement du prix des cotisations 2016/2017, qui passera à :

30,00€ pour les adultes / 22,00€ pour les – 15ans et Gym Am / 10,00€ pour les passeports

Porté aussi sur les nouvelles formules de formations, de notation et de cotation

Dans le passage de grades : Une nouvelle formule de cotation et de notation a été mise en place à SOUILLAC, testée et approuvée le 14 mai dernier, elle est installée dans le fonctionnement et dans les modules de préparation de la FBA DA, dans la rubrique « téléchargements »

Pour toutes les formations et examens DIF, DAF, BJAM ou passages de grades, la présence de deux personnes au moins, sera obligatoire pour constituer un jury.

Une remise à niveau de tous les officiels de la FBA DA, comité directeur, juges/arbitres/marqueurs, instructeurs, responsables de zone et de comité de région sera programmée la saison prochaine.

Fin de la réunion à 17h00

La Secrétaire Générale
Colette VALLET

Le Président
Jean KLUCK